



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Limoges, le 17 décembre 2018

la Rectrice de l'académie de Limoges
Chancelière des universités
à

Mesdames et Messieurs les
Personnels de Direction du second degré
Directrices et Directeurs du premier degré
Des établissements publics et privés sous contrat

s/c de Madame et Messieurs les IA - Dasen

Objet : Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe 2019

Service

Affaire suivie par
Patrick Escola
Références
Hippocrène 2019
Téléphone
05 55 11 43 49

Mél
patrick.escola@ac-limoges.fr
Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Le concours Hippocrène appelle à présenter un projet original élaboré par une classe avec son/ses professeurs dans le domaine de la citoyenneté européenne. Il vise à encourager les échanges avec de jeunes Européens, la découverte d'une autre culture, à travers notamment une mobilité,

Il s'adresse aux niveaux primaire et secondaire de l'enseignement public ou privé sous contrat. Tous les types de partenariat avec un établissement scolaire situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans l'un des 4 pays de l'Association de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) peuvent être présentés au concours à la condition qu'il soit actif en 2019 (soit qu'il s'agisse d'un partenariat ancien réactivé ou d'un nouveau projet lancé cette année).

Ce partenariat peut être un appariement et/ou un jumelage actif, des projets pédagogiques partagés, des partenariats virtuels, des échanges d'élèves ou des mobilités entrantes et sortantes d'élèves et d'enseignants...

Le partenariat peut concerner une ou plusieurs disciplines et n'exclut aucun thème d'échange; l'acquisition éventuelle de compétences langagières et interculturelles pourra aussi être mise en perspective.

Le partenariat doit être initié et confirmé au moment de la présentation du dossier. Le projet doit intégrer un projet de mobilité et de rencontre avec le partenaire (mais il n'est pas nécessaire que cette mobilité soit réalisée au moment de la présentation du dépôt du dossier). Une attention toute particulière sera donnée aux partenariats menant à la réalisation de projets communs.

Ce concours national est doté de 30 000€ offerts par la Fondation Hippocrène qui récompensera le lauréat de chacune des catégories : établissements primaires, collèges, lycées généraux, lycées professionnels.

Le prix Hippocrène est organisé en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et l'agence Erasmus+. Il bénéficie de la participation l'Association Européenne des Enseignants-France (AEDE), de l'association Citoyennes pour l'Europe et de la maison de l'Europe de Paris. La remise des prix aux lauréats aura lieu fin mai – début juin 2019 à Strasbourg.

Les participants devront renseigner le formulaire mis en ligne sur le site de la fondation Hippocrène : <http://fondationhippocrene.eu/>. La date de clôture est fixée au **8 février 2019**. Dans cette perspective et à toutes fins utiles, vous trouverez en annexe le règlement et la fiche de participation au concours.

Je vous encourage vivement à y participer.



Christine Gavini - Chevet